

Compte rendu du conseil municipal du 04 janvier 2022

La séance débute à 18h30.

Sont présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Christine BISCANS, Roxane LACUBE et Philippe CALVAYRAC.

Absent excusé : Thomas CAVAYE (pouvoir à M le Maire).

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

En préambule, M le Maire demande que soient rajoutés plusieurs points à l'ordre du jour.

(Procédure judiciaire, O.N.F, clefs de la déchetterie, sécurité de l'église et maintien de Ch. BISCANS dans sa fonction d'adjointe)

Le Conseil n'y voyant pas d'objection, l'ordre du jour peut commencer.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 décembre 2021

Le compte-rendu est approuvé par cinq voix pour. (Ch. BISCANS étant absente lors de ce conseil ne vote pas).

- Approbation du courrier adressé à Carcassonne Agglo pour refuser l'augmentation de la taxe de prélèvement sur le foncier.

M le Maire lit la lettre qu'il compte adresser au président de l'agglo. Le conseil y est favorable par cinq voix pour et une voix contre.

- Projet de bordure de voirie avant goudronnage et engravement du cimetière.

Ce projet comprend le goudronnage, les bordures et les pluviales des abords de la salle polyvalente et du chemin des Condamines. A ce dossier seront joints les aménagements du cimetière (bacs à fleurs, réceptacle des urnes funéraires, jardin du souvenir et engravement des allées). Tout ceci fera partie des aménagements du cœur du village et recevra, après acceptation, les aides afférentes.

- Procédure judiciaire.

M le Maire fait part au conseil de son intention de continuer la procédure judiciaire opposant la commune au GAEC des garrigues Arquettoises (appel en cours et procédure au pénal s'il y a lieu). Le conseil n'émet pas d'objection.

- Soutien de la commune à l'opposition des communes forestières au projet gouvernemental.

L'état prévoit la suppression de 95 postes à l'Office National des Forêts et la suppression des aides correspondantes. Les communes forestières se demandent comment elles vont pouvoir gérer leurs forêts et comptent protester auprès du gouvernement. Le soutien à leur opposition est adopté par cinq voix pour et une abstention.

- Clef de la déchetterie.

La déchetterie de Serviès est dorénavant fermée à clef. Seules trois clefs étaient disponibles : Une à la mairie de Serviès, une à Rieux en Val et une à Montlaur. Suite à la fronde des autres communes, le Covaldem va distribuer d'autres clefs. Arquettes se verra muni de trois clefs. Les modalités d'obtention de ces clefs pour les usagers seront définies lorsque celles-ci seront en possession de la commune.

- Sécurité de l'église.

L'Apave est intervenue pour la vérification électrique de l'église et a conseillé de délimiter et

baliser l'espace risqué afin de pouvoir ouvrir l'église au culte.

- Maintien de Ch. BISCANS dans sa fonction d'adjointe.

Suite à l'arrêté municipal retirant ses délégations à Ch. BISCANS, la préfecture a demandé une clarification : Conserve t'elle sa fonction d'adjointe ?

Suite à un vote à bulletins secrets, comme exigé par le C.G.C.T, le conseil démet Ch. BISCANS de sa fonction d'adjointe par quatre voix contre deux.

Faut-il conserver deux postes d'adjoints ou n'en conserver qu'un ?

A l'unanimité, suite à un vote à bulletins secrets, le conseil décide ne conserver qu'un poste d'adjoint.

- Questions diverses.

A la suite de l'élagage des platanes de la rue des lavandières, la commune possède cinq stères de bois à vendre. Le prix est fixé à 50 € le stère. Les personnes intéressées se feront connaître en mairie. Les demandes seront satisfaites par ordre d'arrivée à concurrence d'épuisement.

Suite à la campagne « zéro phyto » lancée afin de supprimer les produits phytosanitaires des équipements municipaux, la commune a été déclarée « Terre Saine ». Des panneaux seront apposés aux entrées d'agglomération.

La D.D.E va installer des panneaux limitant la vitesse à 30 Km/h dans tout le village. De la signalétique (ligne discontinue sur chaussée) va être posée au carrefour de Serviès. Une parcelle en vente au carrefour avec la route de Fajac pourrait être achetée afin d'améliorer la sécurité. La majorité du conseil est dubitatif quant à l'efficacité de cette mesure.

La séance se termine à 19h35 par la signature du compte-rendu du conseil précédent.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

